

# Mormaison

avec passion

85  **MORMAISON**  
Dimanche 31 juillet 2011

à 16 h 00 **FÊTE DE LA BOULOGNE** Site ombragé

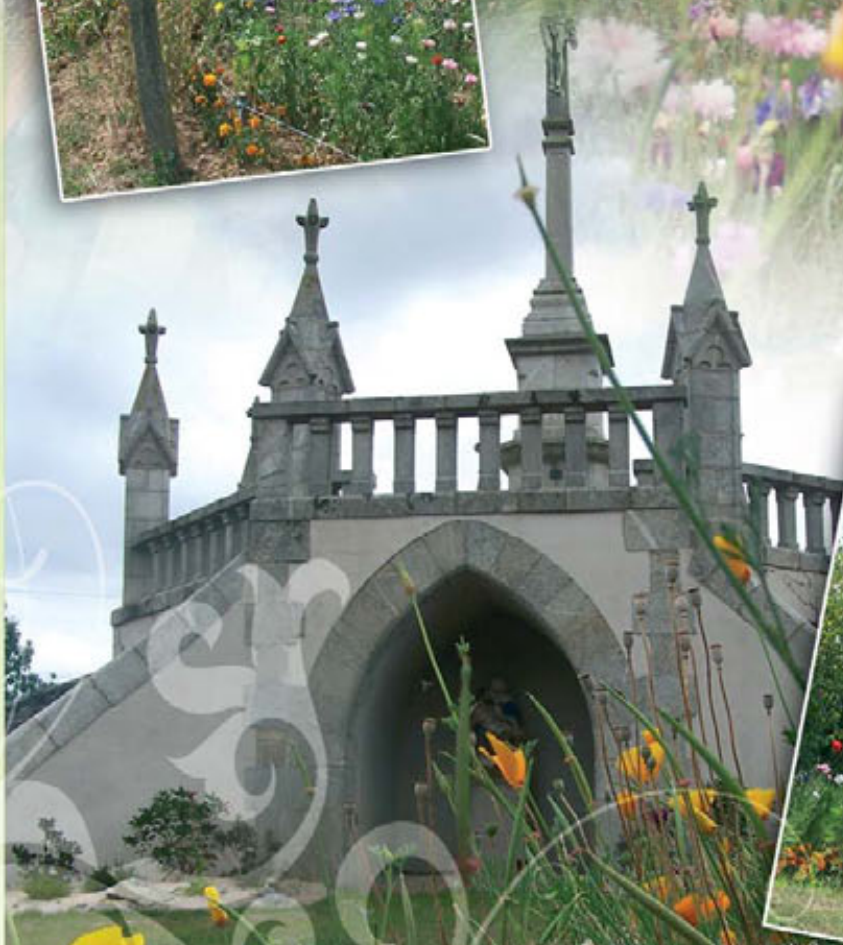
Jeux et nombreux stands  
Structures gonflables Feu d'artifice

sur le Pré : animations permanentes par le Foyer des Jeunes

**LA STÉPHANOISE**  
— BATTERIE FANFARE — **DÎNER CHAMPÊTRE**  
dansant Moules marinières/frites

Canoe Kayak 

Bulletin Communal



Juillet 2011 - n° 192

# Le Mot du Maire

Cette année, le soleil a été plus précoce et plus généreux, ce qui, combiné à un déficit pluviométrique a obligé notre Préfet de Vendée à prendre des mesures de restriction des usages de l'eau dès le 26 Mai dernier. Ces mesures sont toujours en vigueur et sont consultables en mairie ou sur [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr). D'autres rappels « de saison » (bricolage, jardinage, feux, prévention des cambriolages...) vous sont précisés dans ce bulletin estival pour le respect mutuel des autres et pour le bien vivre ensemble à MORMAISON.

Quelques infos sur les chantiers communaux :

- Après quelques mois de « vacances » dans le bungalow, les services de la mairie ont réintégré les locaux rénovés. La signalétique d'accès pour les personnes à mobilité réduite sera prochainement mise en place. L'accès se fera par l'arrière du bâtiment. Nous espérons que vous apprécierez ce nouveau décor intérieur.
- Nous avons dû abandonner le projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sports en raison des dernières modifications législatives concernant le prix de rachat de l'électricité et des surcoûts qu'aurait entraîné le renforcement de la toiture pour supporter les poids des panneaux.
- Le permis d'aménager de la zone du Chatelier va être déposé à la rentrée pour une première tranche de 32 lots qui sera réalisée en deux phases (17 lots et 15 lots) échelonnées sur quatre années environ.
- Le travail de réflexion sur l'aménagement du centre-bourg et des entrées du bourg est démarré, la prochaine réunion de travail aura lieu le 16 septembre.
- La Préfecture de Vendée n'a pas retenu notre projet de construction de restaurant scolaire comme projet prioritaire lors de l'attribution de la Dotation de Développement des Territoires Ruraux en Mai dernier, ce qui nous prive d'une subvention espérée de 143 800 €. Cette décision intervient après le refus, en Octobre 2010, de la Région des Pays de la Loire de nous accorder une subvention de 89 900 €. Afin de ne pas trop alourdir les finances locales et les impôts, nous serons sans doute contraints de reporter ce projet d'une année en espérant en 2012 une réponse favorable à nos demandes de subvention.
- Après La Gélussière, Le Many, La Grande Roussière, l'opération « numérotation des villages » va se poursuivre.
- Quant à la chapelle de la Salette, Marc vous informe dans ce bulletin de l'historique et de l'avancée de ce chantier. L'inauguration officielle est fixée au Vendredi 14 Octobre en fin de journée, pour pouvoir apprécier la mise en lumière de l'édifice.

Cette mise en lumière, nous la dédions à l'un de nos Mormaisonnais qui nous a réunis si nombreux autour de lui et de sa famille le 23 Mai dernier. Jean-Marc a été élu municipal à Mormaison de 1983 à 1995. Il aimait rendre service à sa commune, et il s'est ensuite beaucoup investi au service de notre Département de la Vendée. Vous trouverez dans ce bulletin municipal, l'hommage qui lui est rendu par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Vendée. Puisse son exemple donner envie à d'autres personnes de trouver du plaisir à rendre service aux autres et à la collectivité.

A vous tous, chers Mormaisonnais, je souhaite un excellent été et de bonnes vacances.

J'espère vous retrouver dans l'une ou l'autre des animations organisées par l'Office de Tourisme ou lors de la Fête de la Boulogne le 31 Juillet prochain.

Hubert DELHOMMEAU,  
Maire.

DANS CE NUMÉRO :	
Le Mot du Maire	1
Conseil Municipal	2
Etat Civil	3
Avis de la Mairie	4
École Saint-Louis	9
Vie Associative	10
Infos Diverses	11

Réunion du 12 avril 2011

FINANCES

• **Taux d'imposition pour 2011 :**

- \* Taxe d'habitation : 22.26 %
- \* Taxe sur le foncier bâti : 14.81 %
- \* Taxe sur le foncier non bâti : 34.90 %

• **Zone artisanale**

Le prix de vente du m<sup>2</sup> du terrain est fixé à 9,90 € HT

• **Compte administratif 2010 de la Commune :**

**Fonctionnement :**

- \*dépenses = 375 943,10 €
- \*recettes = 496 367,07 €
- excédent de 120 423,97 €

**Investissement :**

- \*dépenses = 203 022,10 €
- résultat reporté 2009 = 56 916,05 €
- \*recettes = 256 960,06 €
- Déficit de 2 978,09 €

→ **Résultat de clôture : excédent de 117 445,88 €**



• **Budget Commune 2011 :**

**Fonctionnement :**

- \*dépenses = 501 295,00 €
- \*recettes = 501 295,00 €

**Investissement :**

- \*dépenses = 593 462,23 €
- \*recettes = 593 462,23 €

• **Gardiennage de l'église**

Versement d'une indemnité de 119.55 € au Père Marcel BIDAUD de Rocheservière, pour le gardiennage de l'église en 2011.

• **Le Conseil Municipal a accepté :**

de participer aux frais de fonctionnement de la scolarité des jeunes résidents sur notre commune et fréquentant un établissement primaire public.

PVIC/FDUR (Plan de Valorisation de l'Identité Communale / Fonds Départemental d'Urbanisme Rural)

Le Conseil Municipal a choisi pour l'étude PVIC/FDUR, Voix Mixtes de Rezé, pour un montant HT de 16 625,00 €.

Réunion du 10 mai 2011

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal a adopté le rapport concernant l'évaluation des charges du transfert de la compétence « Petite Enfance » et de l'adhésion au Syndicat Bassin Versant de Grand Lieu et a fixé le montant définitif de l'attribution de compensation 2011 reversé aux 6 communes, soit pour Mormaison : 30 650.77 €.

LOTISSEMENT PRIVÉ « RENAUD »

Le Conseil Municipal a accepté la convention de transfert à la commune de Mormaison des équipements communs du lotissement privé « Renaud » (à la

délivrance du certificat de conformité du lotissement), le Maire à signer ladite convention.

PERSONNEL COMMUNAL

Création (pour un agent de la commune déjà en place) d'un poste de rédacteur principal territorial à temps complet à compter du 01 juillet 2011.

DIVERS

L'impasse se trouvant à l'extrémité de la rue de la Fontaine est nommée : Impasse de la Source.

Réunion du 14 juin 2011

FINANCES

• **Locatif, 2 rue de la Mairie**

Le loyer mensuel a été fixé à 315,75 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

• **Etude PVIC / FDUR**

Le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Général de la Vendée pour l'étude PVIC /FDUR.

• **Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €,**

auprès du Crédit Agricole Atlantique de la Vendée afin de faciliter l'exécution du budget.

• **Vote d'une décision modificative au budget principal 2011**

PLAN LOCAL D'URBANISME

- **Le Conseil Municipal a approuvé** la modification n° 1 du PLU. Le dossier est lisible en mairie.

DIVERS

• **Halte-garderie**

Convention avec la commune de Vieillevigne pour l'accueil d'enfants de Mormaison par les services de la halte-garderie de Vieillevigne (participation financière au fonctionnement de la halte-garderie pour l'année 2010 : 287,25 €)



Etat civil 1<sup>er</sup> semestre 2011 (arrêté au 30 juin)

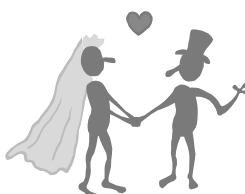
*Bienvenue à :*

Camille LEGER née le 17 janvier  
Justine CLERGEAU née le 26 janvier  
Anaïa RICARD née le 28 mai



*Meilleurs vœux de bonheur à :*

Mélanie LE STRAT & Benoît TARDIVEL  
mariés le 11 juin



*Ils nous ont quittés :*

Josiane MICHENEAU épouse DUBREIL, décédée le 1<sup>er</sup> février  
Sœur Marie BAUDRY, décédée le 23 mars  
Sœur Hélène GATÉ, décédée le 9 avril  
Sœur Marie-Thérèse MOUCHARD, décédée le 23 avril  
Sœur Marie BOLTEAU, décédée le 26 avril  
Jean-Marc GUILBEAU, décédé le 20 mai  
Armand RENAUD, décédé le 22 mai  
Sœur Maire-Germaine GOBIN, décédée le 23 mai  
Sœur Philiberte RAVAONINDRINA, décédée le 26 mai  
Sœur Simone BAUDROUET, décédée le 11 juin  
Sœur Henriette FONTENEAU, décédée le 23 juin

## Ouverture de la mairie Horaires d'été

Le secrétariat de mairie est ouvert  
du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15,

**SAUF LES SAMEDIS SUIVANTS :**  
**23 et 30 juillet, 6 et 13 août**

Tél. : 02.51.43.91.66

Fax : 02.51.43.92.36

Email : [mairie@mormaison.fr](mailto:mairie@mormaison.fr)

Site internet : [www.mormaison.fr](http://www.mormaison.fr)



## La canicule et nous...

COMPRENDRE ET AGIR

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

*Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.*

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le

0 800 06 66 66 (Appel gratuit depuis un poste fixe)  
ou consultez

[www.sante-sports.gouv.fr/canicule/](http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/)

## Chèques taxi destinés aux personnes âgées

### Conditions :

- ◇ être âgé de 70 ans et plus, résidant à leur domicile, ayant une mobilité réduite
- ◇ ne pas dépasser le plafond de ressources fixé par le règlement départemental d'aide sociale (revenu fiscal de référence), soit :
  - 8 640 € pour une personne seule
  - 15 120 € pour un couple
- ◇ se présenter au secrétariat de mairie muni de l'avis d'imposition 2010 (revenus de 2009).

**Important :** les carnets de chèques taxi ne sont disponibles en mairie que sur commande, donc n'attendez pas d'avoir un déplacement important pour en faire la demande.



## NOUVEAU

Permanences d'une assistante sociale,  
**Madame GOURAUD**  
à Mormaison

À partir du 5 septembre 2011

1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois,  
le matin de 9 h 30 à 12 h 00  
à la mairie

Sur rendez-vous auprès  
du Centre social de Montaigu  
au 02.51.94.16.70



## Information chenilles processionnaires du pin

Vous souhaitez vous inscrire pour participer à la lutte contre les chenilles processionnaires du pin sur votre commune ? Nous vous en remercions et tenons à attirer votre attention sur les points suivants :

### 1/ Il s'agit d'une lutte biologique (par pulvérisation de Bacilles de Thuringes).

Sans danger pour les personnes, les animaux et l'environnement, la lutte biologique ne garantit toutefois pas une efficacité à 100 %. Un taux de réussite de 70 % est considéré comme bon en lutte biologique.

### 2/ Le coût de l'intervention :

Nombre d'arbres à traiter	Coût du traitement
1 à 10 pins	108 €
11 à 20 pins	146 €
21 à 30 pins	170 €
31 à 40 pins	193 €
41 à 50 pins	216 €
+ de 50 pins	Devis

Vous devez préciser lors de l'inscription, vos nom, adresse, n° de téléphone, ainsi que le nombre de pins à traiter et le lieu de traitement (s'il est différent).

Ces renseignements nous sont indispensables et, à défaut, votre demande ne pourrait être prise en compte.

La prestation de service est confiée à la SARL Prophy Végétal, filiale de la FDGDON 85.

### 3/ Le traitement se fera de septembre à novembre 2011

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

#### **FDGDON de Vendée**

Allée des Druides - B.P. 141 - 85004 LA ROCHE SUR YON Cedex  
Tél : 02.51.47.70.61 - Fax : 02.51.47.70.69 - Mail : fgddec.vendee@wanadoo.fr



Des bulletins d'inscriptions sont disponibles au secrétariat de mairie jusqu'au mercredi 10 août 2011, dernier délai.

## Lutte collective contre les rats et les souris



Remplir un bon de commande en mairie entre le 1<sup>er</sup> et le 17 septembre 2011.

#### TARIFS 2011 (TTC)

Raticide boîte de 1 kg : 8,00 €  
Raticide seau de 3 kg : 19,00 €  
Souricide boîte de 1 kg : 9,50 €  
Raticide sac de 20 kg (réservé à usage professionnel) : 60,00 €.



Paiement souhaité par chèque à la commande.

**Livraison entre le 10 et 21 octobre 2011.**

## Redevance assainissement

Pour une meilleure gestion de la facturation assainissement, vous devez impérativement signaler à la mairie tout changement de domicile (départ ou arrivée) et/ou toute modification de foyer.

## Élections

Les personnes désirant se faire inscrire sur les listes électorales doivent se présenter en mairie munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

**entre le 1er septembre et le 31 décembre 2011.**



SYNDICAT DU  
BASSIN VERSANT  
DE GRANDLIEU

## Inventaire des Zones Humides

Le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu accompagne chacune des collectivités dans cette démarche.

Un comité de pilotage « inventaire zone humide » a donc été constitué au niveau de la commune de Mormaison. Celui-ci est chargé notamment de suivre l'avancement de la phase de terrain par l'intermédiaire des référents par secteurs.

Un inventaire exhaustif va donc être réalisé par le chargé de mission du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu.

Ce travail d'inventaire nécessitera une prospection fine sur la commune pendant plusieurs semaines pour aboutir à une cartographie finale validée par le conseil municipal.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.

## La commune se dote d'un arrosage automatique sur le terrain de football.

La réglementation interdit de plus en plus l'arrosage dans la journée. L'irrigation la nuit engendre un coût et du temps supplémentaire, non négligeable pour la commune.

Le Conseil Municipal a pris la décision d'effectuer des travaux pour une installation automatique et programmable, ce qui permettra les économies souhaitées ainsi qu'une optimisation de la répartition de l'eau qui favorisera la qualité du gazon.



## Déclarations de stock de vin

**Les déclarations doivent être déposées en mairie avant le 1er septembre 2011.**

**Le stock doit être arrêté à la date du 31 juillet 2011.**

## Les feux en plein air

**Peut-on librement allumer un feu de jardin ?**

**Entre le 1er juillet et le 30 septembre : NON**

L'incinération de végétaux à l'air libre est strictement interdite. Seul l'usage de barbecues fixes ou mobiles est autorisé à condition que le feu soit sous surveillance et que des moyens d'extinction en permettent la maîtrise constante.



**Le reste de l'année : OUI**

L'incinération de végétaux secs à l'air libre est autorisée aux conditions suivantes :

- les feux doivent être conduits par temps exclusivement calme
- ils ne doivent pas être à l'aplomb d'arbres
- ils doivent être sous surveillance constante jusqu'à l'extinction définitive du foyer
- des moyens d'extinction appropriés doivent permettre leur contrôle permanent
- les personnes doivent s'être assurées que le dérangement causé au voisinage sera acceptable.

**ATTENTION** : si les conditions météorologiques l'imposent, le Préfet ou le Maire peut décider à toute époque de l'année d'interdire les brûlots.

**Par ailleurs, il est strictement interdit, toute l'année, de brûler les ordures ménagères sous peine de lourdes amendes.**

## Bricolage et jardinage

**L'utilisation de matériels bruyants n'est autorisé qu'aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



**En cas de non respect, sachez que ce type de nuisance entre dans la catégorie des bruits de voisinage et est passible d'une amende de 3<sup>ème</sup> classe de 450 €.**

## Halte-Garderie Itinérante

La communauté de Communes a initié la mise en place d'une Halte-Garderie itinérante sur 5 communes de notre canton en partenariat avec les associations « Familiales Rurales du canton de Rocheservière ». Cette dernière s'intitulera « Le P'tit Poucet Roule.... ».



### Une Halte-Garderie Itinérante, c'est :

- Une structure d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans avec priorité accordée aux plus jeunes, non scolarisés.
- Un accueil itinérant sur plusieurs communes dans les locaux périscolaires mis à disposition par les collectivités locales, offrant un espace de jeux, un coin repos, des sanitaires et un espace cuisine destinés à l'accueil des enfants. Ces salles sécurisées sont soumises aux contrôles des services de la Protection Maternelle et Infantile.
- Une équipe de professionnels de la Petite Enfance se déplace chaque jour avec un véhicule utilitaire chargé du matériel pédagogique et l'installe de façon adaptée selon les espaces mis à disposition et la constitution du groupe d'enfants.
- Une capacité d'accueil de 12 places simultanément. L'accueil est possible à l'heure, la demi-journée ou la journée entière de façon régulière ou occasionnelle selon la demande des familles. Le service sera ouvert les jours d'école, selon la répartition suivante :
  - le lundi de 9h30 à 12h30 - Accueil Périscolaire de Mormaison
  - le mardi de 9h30 à 16h00 - Accueil Périscolaire de Saint André Treize Voies
  - le mercredi de 9h30 à 12h30 - Accueil Périscolaire de Saint Sulpice le Verdon
  - le jeudi de 9h30 à 16h00 - Accueil Périscolaire de l'Herbergement
  - le vendredi de 9h30 à 12h30 - Accueil Périscolaire de Rocheservière

### Les avantages :

- Vous souhaitez faire découvrir un nouvel environnement à votre enfant, favoriser son développement psychomoteur, le préparer progressivement à l'entrée en école maternelle ?
- Vous avez des démarches personnelles à effectuer, un besoin de temps libre ?
- Vous souhaitez échanger avec des professionnels de la Petite Enfance et rencontrer d'autres parents ?

Tout près de chez vous, la halte-garderie itinérante est un espace de découverte et d'apprentissage pour votre enfant.

Dans un climat d'accueil privilégié, les professionnels sollicitent chez l'enfant sa curiosité et son expression grâce à des activités ludiques variées.

C'est aussi un lieu d'écoute et d'échange pour les familles, permettant de rompre leur isolement et de renforcer leur tissu social, un vrai plus en milieu rural !

**Ce nouveau service s'organisera à compter de la prochaine rentrée scolaire.**

## Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

### OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



### **Vous êtes victime d'un cambriolage : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

- Opposition carte bancaire :  
0 892 705 705
- Opposition chéquier :  
0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :  
SFR : 10 23  
Orange : 0 800 100 740  
Bouygues : 0 825 005 700



**Le 2 juillet dernier** le bonheur était dans le jardin de Philippe et Véronique Chauvet.

Les visiteurs se succédaient de 10h jusqu'au delà de 19h, laissant des messages de sympathie et d'éloges sur le petit paradis écologique qu'ils venaient de découvrir (notre photo ci-contre)

**La Municipalité tient tout particulièrement à remercier Philippe et Véronique Chauvet pour l'excellent accueil et la disponibilité qu'ils ont réservés tout au long de cette journée à tous ces visiteurs.**

**Merci également à Messieurs Xavier BRETIN et Michel RENAUD qui se sont mis à disposition avec leurs calèches, matin et après-midi, pour le bonheur des petits et grands.**



## Chapelle de la Salette

Nous arrivons au terme de sa rénovation, et, avant d'évoquer les travaux qui ont été réalisés, situons quelques jalons retraçant l'histoire de ce bâtiment.

### L'apparition de la Salette

Nous sommes le 19 septembre 1846, dans les Alpes. Deux enfants, Maximin Giraud (10 ans) et Mélanie Calvat (14 ans) gardent leurs troupeaux sur les alpages au dessus du village de la Salette, à 1800 mètres d'altitude, dans le département de l'Isère. Soudain, ils voient apparaître une « Belle Dame », tout de blanc vêtue. D'abord assise et en larmes, elle se lève et s'adresse à eux en français et en patois. Elle appelle à retrouver le sens de Dieu pour que les enfants ne meurent plus de faim.

Ce message se répand très vite, et dès 1851, l'évêque de Grenoble ratifie le témoignage des enfants et demande l'érection d'un sanctuaire pour accueillir les pèlerins.

### La Salette à Mormaison

Le 23 juin 1852, Monsieur Edouard Rouillé est nommé curé de la paroisse de Mormaison. En mai 1854, il fait ériger un tertre près de l'étang de l'Epiardièrre pour y installer un groupe représentant l'apparition de la Sainte Vierge à la Salette. Devant l'affluence des pèlerins, il décida la construction d'une chapelle, où l'on pourrait dire la messe. La bénédiction de cette chapelle eut lieu le 2 juillet 1855.

Assez vite, ce bâtiment se dégrada et l'on dut, dès 1887, procéder à une remise en état importante. En 1919, l'abbé Malet est nommé curé de Mormaison. Il trouve la chapelle à nouveau très abîmée, puisqu'on peut lire dans les chroniques de l'époque « Depuis plusieurs années la chapelle de la Salette tombait en ruines ». Les travaux nécessaires ayant été faits, elle fut rendue au culte le dimanche 15 août 1920.

En 1968, 2 vitraux sont mis en place sur les murs latéraux.

En 1981, d'autres travaux sont lancés sous l'égide de l'Ogec, alors propriétaire de la chapelle (remplacement du plafond en plâtre par un lambris, révision de la toiture, aménagements extérieurs).

### Dernière étape, pour l'instant...

Nous arrivons en 2007, lorsqu'une partie de la corniche en plâtre se détache et tombe sur les bancs. Spectacle désolant qui, après un examen plus approfondi, montre à nouveau la triste réalité de l'état du bâtiment (humidité, mauvais état de la toiture et des murs, dégradation de l'autel ....)

Devant l'ampleur de la tâche, ni la paroisse, ni le diocèse (devenu propriétaire) ne veulent s'engager. L'association Morson, intéressée par la conservation du patrimoine, fait évaluer les travaux minimum à réaliser, mais ils sont hors de portée de la capacité financière de cette association.

Finalement, la commune, consciente de la valeur patrimoniale de cette chapelle et de l'attachement que les habitants lui portent, en fait l'acquisition auprès du diocèse, et dès lors les démarches peuvent commencer :

- Choix d'un maître d'œuvre (SICA) pour étude des travaux à effectuer, appel d'offres, suivie de chantier...
- Convention avec la Fondation du Patrimoine, pour associer tous ceux qui le souhaitent à l'effort financier nécessaire (signature de la convention le 23 octobre 2008)
- Recherche de diverses subventions : état, département...

Les travaux ont débuté en 2009 et se sont poursuivis en 2010, avec des interruptions dues au climat et problèmes d'humidité. 2011 voit enfin se réaliser les finitions.

La chapelle est désormais ouverte au public de 9 h à 19 h.

**Un grand merci à Monsieur Auguste RENAUD, Maire honoraire et Président de l'association Morson, pour son travail de recherche sur l'histoire de la chapelle. C'est en me servant de ce travail que j'ai rédigé toute la partie concernant la Salette à Mormaison. Nous détaillerons les derniers travaux dans un autre article.**

Marc ARNAUDEAU

## Les effectifs à la rentrée

Les 113 élèves inscrits à ce jour pour la rentrée de septembre 2011 nous permettent de stabiliser la cinquième classe.

La répartition n'est pas connue à ce jour, cependant l'équipe sera partiellement renouvelée :

Mathilde GRY	Cycle 1
Céline ENFREIN	Cycle 1-2
Grégory CHEVILLON	Cycle 2
Céline GANACHEAU	Cycle 2-3
Sébastien DOUILLARD	Cycle 3

## Les projets vécus en 2010/2011

Cette année l'école a participé à un projet autour des arts. Nous avons travaillé autour de la sculpture, la photographie, le dessin, la peinture, la danse, le chant mais aussi le cirque et la cuisine.

Cela nous a permis d'aller à la rencontre d'un professionnel de la bouche, M. Thierry Drapeau, qui nous a fait découvrir de nouvelles saveurs, mais aussi de la boulangerie de Mormaison, où Mme Ferré nous a accueillis avec ses boulangers et nous a fait façonner du pain.

Les CM ont visité la chapelle St Sauveur à Rocheservière, et une exposition de photographies.

Les Maternelles et CP sont allés au cirque, tandis que les CE participaient à des ateliers de découverte des métiers du cirque à L'Herbergement.

L'école a également participé à l'exposition organisée par les bibliothèques du canton autour du thème de la RUSSIE. Ils ont exposé chacun leur œuvre.

Enfin les CM ont participé à Chantemai.

Au cours de l'année une animation a été organisée à l'école sur deux samedis matin :  
des fresques sur les murs d'enceinte de l'école.

Afin de conclure sur ce thème fédérateur nous sommes partis tous ensemble au château de Clisson et aux jardins de la Garenne Lemot, afin de mieux comprendre l'architecture des châteaux forts, l'environnement spécifiques des jardins.

Pour fêter les 100 ans de UGSEL , association sportive et culturelle de l'enseignement catholique, nous sommes allés passer une journée sportive avec les écoles catholiques de notre réseau ainsi que le collège St Sauveur. Au programme, défis sportifs et spectacle de musique et de danse.

Nous avons également reçu la flamme de l'UGSEL dans notre école.



## La kermesse 2011 : 62<sup>ème</sup> fête de la Boulogne

Cette année, la fête de la Boulogne aura lieu le dimanche 31 Juillet. Petits et grands pourront jouer dans les nombreux stands (structures gonflables, tir au but, canoë kayak, jeux d'eau avec le foyer des jeunes ...), chanter aux rythmes de la fanfare de Saint Etienne du Bois, la Stéphanoise, et admirer ses danseuses. Ensuite viendra le temps de se régaler au dîner champêtre. Enfin, un feu d'artifice sera tiré à la nuit tombée.



Nous vous attendons nombreux dès 16h pour le défilé des enfants.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour préparer cette fête. N'hésitez pas à contacter une personne de l'école pour plus de renseignements ou rejoignez nous le samedi après-midi sur le pré de la kermesse, au Puy Pelé.

**La vie de l'école repose sur la participation des parents (et grands-parents !) :  
accompagnement à la piscine, au voyage scolaire, service à la cantine,  
travaux dans l'école, catéchèse, participation à la kermesse ...**

**Merci à tous !**



60 ans  
d'accompagnement  
et un sourire au quotidien

**Autonomie de la personne  
âgée ou handicapée.**  
**Aide à la vie quotidienne.**  
**Garde de jour et de nuit.**  
**Téléassistance**

**La famille en toute sécurité**  
**Garde d'enfants à domicile**  
**Soutien éducatif et parental.**

**Le domicile facile à vivre.**  
**Ménage et repassage**

Des professionnels qualifiés pour des interventions tous publics

Pour connaître les tarifs, les financements et les aides possibles (notamment 50% de réduction d'impôt ou crédit d'impôt, etc....), nous contacter :

**ADMR : 12 rue du Champ de Foire 85620 ROCHESEVIERE**  
Tél : 02 51 06 54 97. E.mail : [admr.rocheseviere@orange.fr](mailto:admr.rocheseviere@orange.fr)



## TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE & SECONDAIRE



### Inscriptions et renseignements auprès de :

pour le primaire de Mormaison : PROU Anita au 02 51 43 39 94

pour le collège de Rocheservière : RENAUD Sabine au 02 51 43 96 56  
ou MICHAUD Anita au 02 51 62 20 42

pour les lycées et collèges de Montaigu : RENAUD Anne -Marie au 02 51 43 96 96

## Aérogym stretching adultes

Reprise des cours le Mercredi 14 septembre à 20h00 pour les cours **Aérogym stretching adultes**, salle polyvalente à Mormaison.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à un cours d'essai **GRATUIT** et peuvent se renseigner auprès de **Mme Brethomé Annie** au **02.51.43.91.64**.

### **NOUVEAUTÉ :**

Cours de Sophrologie proposé le Mercredi 14 septembre à 21h00,  
salle polyvalente avec deux cours d'essai gratuits.

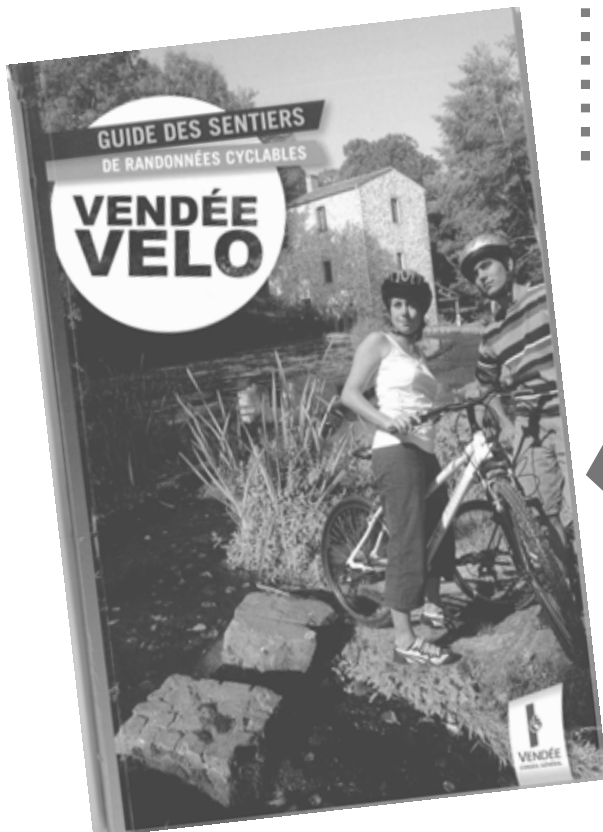
Pour tous renseignements : 06.69.91.85.85.





En 2011 comme en 2012, la gendarmerie nationale portera un effort tout particulier en terme de recrutement afin d'incorporer dans ses écoles de formation initiale 2500 sous-officiers et 7000 gendarmes adjoints volontaires.

Vous êtes attirés par un métier d'engagement et d'action, vous pouvez prendre contact avec la gendarmerie de La Roche-sur-Yon au 02.51.45.19.00.



## ATELIER DU MOULIN Belleroche rue du pēplu ROCHESERVIERE

### Dessin peinture saison 2011-2012

#### Cours

L'association Loisirs Jeunesse de Rocheservière vous informe que les cours de dessin - peinture de l'ATELIER DU MOULIN reprendront le **14 septembre 2011**.

#### Enfants -jeunes (à partir de 6 ans)

Le mercredi de 14h à 15h30  
ou de 15h45 à 17h15

#### Adultes

Le mercredi de 18h à 20h  
ou le jeudi de 17h15 à 19h15  
ou de 19h30 à 21h30

#### Tarifs :

Enfants et ados : 140 € pour l'année (matériel fourni)

Adultes : 225 € pour l'année (matériel non fourni)

NB : Paiement en une seule fois, avec 3 chèques débités suivant l'avancement des trimestres

Pour les nouveaux adhérents, les deux premiers cours sont sans engagement, et le matériel est fourni ;

**Inscription :** Sur place, lors des premiers cours ou auprès des responsables.

#### Contacts :

Bernard SAUNIER : 02-51-94-97-75  
ou 06-13-93-53-90

Mail : marie-paule.saunier@wanadoo.fr

Sylvie RABILLER : 06-73-28-36-36

Jocelyne FRONCIN : 02 51 40 58 27



Ce guide est distribué gratuitement (un exemplaire par foyer) par le Département à toute personne qui en fait la demande en complétant le formulaire disponible sur le site Internet du Conseil Général [www.vendee.fr](http://www.vendee.fr) ou en appelant le 02 51 44 79 10.

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS INFORME

### Les permanences ouvertes au public à la Maison de l'Intercommunalité

**ATTENTION – la permanence ORGECO pour les consommateurs est supprimée.**

↳ Mission Locale du Haut Bocage - Sur rendez-vous, tous les mardis de 9h à 17h et le jeudi des semaines paires de 14h à 16h30.

Contact : 02.51.66.81.15

Conseille et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement...

↳ REEL - Avec ou sans rendez-vous, tous les mardis et jeudis matin de 9h00 à 12h00.

Contact : 02.51.46.48.38

Propose aux chercheurs d'emploi différents services liés à l'insertion professionnelle.

Propose aux entreprises, aux associations, aux collectivités et aux particuliers, la possibilité d'une prise en charge des contraintes administratives ...

↳ CAF - Avec ou sans rendez-vous, les jeudis après-midi des semaines impaires, de 13h30 à 16h30.

Contact : 02.51.94.23.21.

Apporte une aide individuelle ou collective sur les préoccupations de la vie quotidienne (budget, alimentation, vie sociale, loisirs, vacances).

↳ CLIC GUID'AGE - Avec ou sans rendez-vous, tous les vendredis matin de 9h30 à 12h30.

Contact : 02.51.46.35.36.

Apporte des solutions, des réponses aux problèmes liés au vieillissement, maintien à domicile, services, hébergement temporaire, démarches administratives.

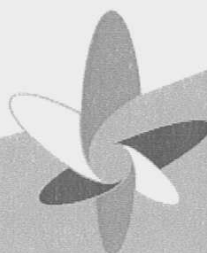
↳ HABITAT ET DEVELOPPEMENT sans rendez-vous, 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, de 14h à 16h30.

Renseigne et aide au montage des dossiers de demande de financements liés à l'amélioration de l'habitat.

↳ ESPACE INFOS ENERGIE avec rendez-vous, 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, de 9h à 17h.

Contact : 02.51.94.94.28.

Apporte aux propriétaires un conseil global et neutre sur les économies d'énergies dans l'habitat, les travaux et les financements.



COMMUNAUTÉ  
de COMMUNES du CANTON de  
ROCHESERVIÈRE

Maison de l'Intercommunalité  
21 rue du Péplu, 85620  
ROCHESERVIÈRE



Mairie  
13 rue Jean XXIII - 85260 MORMAISON  
Tél. 02 51 43 91 66 - Fax 02 51 43 92 36